Assemblée de la Commission communautaire française



24 novembre 2004

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2005

CORRIGENDUM

- A la division 30, au lieu de 30.01.61.31 « Dotation au SGS Bâtiment », il faut lire 30.02.61.31 « Dotation au SGS Bâtiment ».
- A la division 30, au lieu de 30.01.72.01 « Dépenses de toute nature dans le cadre du Plan Magellan », il faut lire 30.02.72.01 « Participation au Plan Magellan ».